

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2023

DOSSIER N° 09

### BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2022

#### CONTEXTE

Le compte administratif est le document de synthèse budgétaire établi en fin d'exercice par l'ordonnateur à partir de sa comptabilité. Le Président y expose les résultats de l'exécution budgétaire. Par application de l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire approuve, par son vote, le compte administratif qui lui est présenté annuellement par le Président, au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant.

Les informations que contient le compte administratif sont par ailleurs concordantes avec celles présentées par le comptable public dans le cadre de son compte de gestion.

Les montants du budget principal 2022 sont les suivants :

+ Recettes de fonctionnement	75 218 208,49
- Dépenses de fonctionnement (restes à réaliser 2022)	71 817,47
- Dépenses de fonctionnement	62 004 026,19
+ Recettes de fonctionnement (restes à réaliser 2022)	-
+ Reprise du résultat 2021	3 986 585,49
<b>= TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>17 128 950,32</b>
- Dépenses d'investissement	18 814 434,96
- Dépenses d'investissement (restes à réaliser 2022)	4 958 814,17
+ Recettes d'investissement	14 769 396,70
+ Recettes d'investissement (restes à réaliser 2022)	-
+ Reprise du résultat d'investissement 2021	- 6 259 443,72
<b>= TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- 15 263 296,15</b>
<b>= RESULTAT DE L'EXERCICE 2022</b>	<b>1 865 654,17</b>

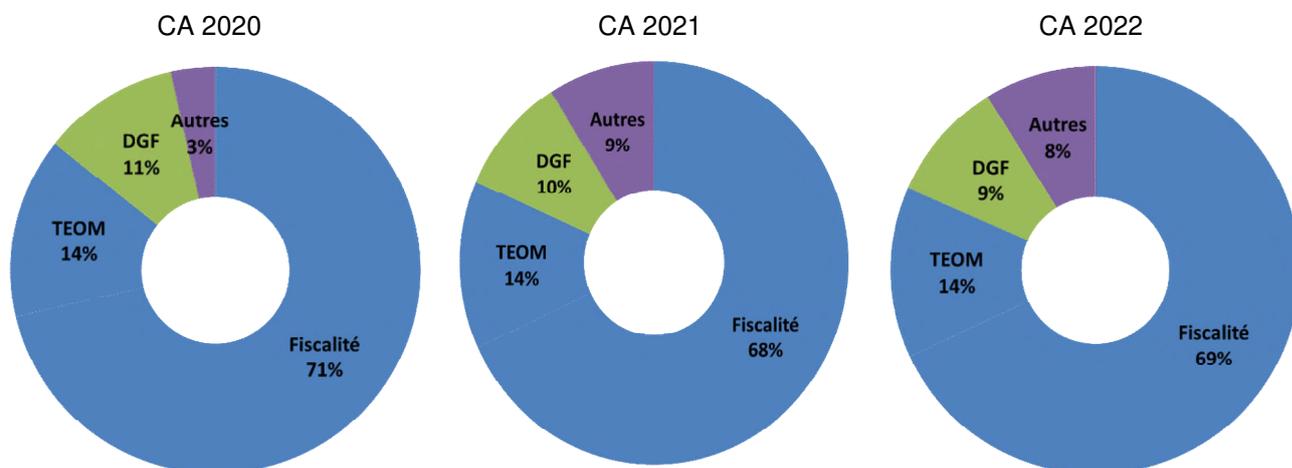
Le résultat de l'exercice 2022 s'établit ainsi à 1 865 654,17€ avec les restes à réaliser en investissement et fonctionnement.

La note suivante détaille les différents postes de l'exécution budgétaire 2022.

#### 1. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations courantes de la collectivité et a dégagé en 2022 un résultat positif de 17,2 M€. Ce résultat est le fruit d'une gestion rigoureuse, dans un contexte anxiogène et très fortement marqué par une inflation importante.

### 1.1. Les recettes de fonctionnement



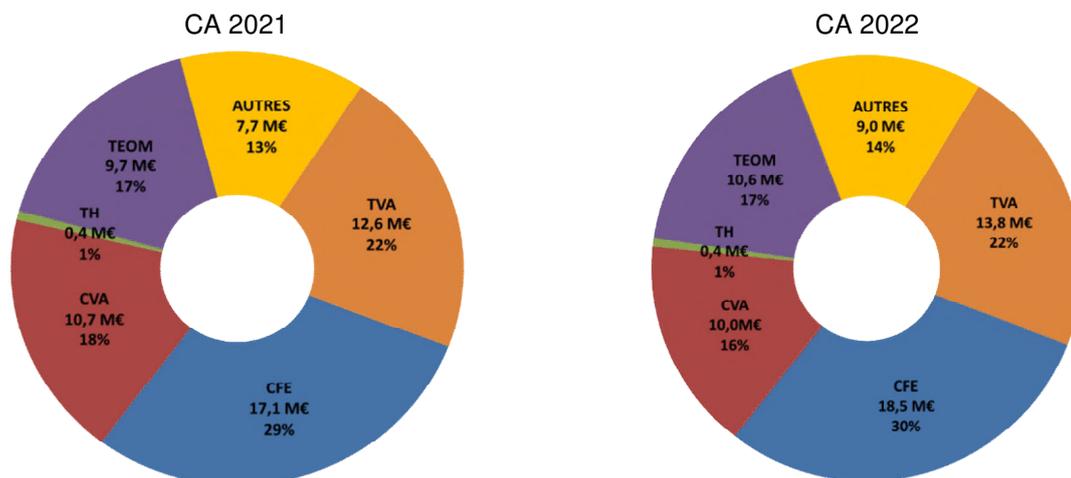
Au-delà du poids de chaque composante, il est important de mettre en avant le taux de réalisation des recettes de fonctionnement (hors cessions) :

	CA 2021	Voté 2022	CA 2022	% réalisation
Produits de la fiscalité	58,1 M€	57,6 M€	62,3 M€	108,1%
Dotations et participations	10,6 M€	10,8 M€	11,4 M€	105,0%
Produits des services	1,3 M€	1,1 M€	0,9 M€	89,6%
Autres produits	0,7 M€	0,4 M€	0,5 M€	113,8%
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>70,7 M€</b>	<b>70,0 M€</b>	<b>75,1 M€</b>	<b>107,4%</b>
Ecritures liées aux cessions	0,5 M€	0,0 M€	0,0 M€	
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT AVEC CESSIONS</b>	<b>71,2 M€</b>	<b>70,0 M€</b>	<b>75,1 M€</b>	<b>107,4%</b>

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement est supérieur à 100%, ce qui indique la prudence budgétaire initiale, notamment au regard du contexte économique anxiogène.

#### 1.1.1. Le produit de la fiscalité

Le panier fiscal de la communauté d'agglomération est depuis ces dernières années globalement stable.



Le taux de réalisation des produits fiscaux est supérieur à leur prévisionnel (hors TH), comme le détaille le tableau ci-dessous.

	CA 2021	VOTE 2022	CA 2022	% réal. 2022
CFE	16,1 M€	16,5 M€	17,0 M€	103,3%
CFE - ROLES SUPP.	1,0 M€		1,5 M€	-
TH	0,4 M€	0,4 M€	0,4 M€	97,4%
CVA	10,7 M€	10,0 M€	10,0 M€	99,8%
TASCOM	2,1 M€	2,1 M€	2,5 M€	119,2%
GEMAPI	3,0 M€	3,0 M€	3,0 M€	100,9%
IFER	0,5 M€	0,5 M€	0,7 M€	137,3%
TFB	1,3 M€	1,3 M€	1,4 M€	107,7%
TAXE DE SEJOUR	0,4 M€	0,6 M€	1,0 M€	161,6%
TAFNB	0,2 M€	0,2 M€	0,2 M€	99,9%
TEOM	9,7 M€	10,3 M€	10,6 M€	102,5%
FRICHES COMMERCIALES	0,2 M€	0,2 M€	0,2 M€	140,2%
TVA	12,6 M€	12,6 M€	13,8 M€	110,0%
<b>TOTAL</b>	<b>58,1 M€</b>	<b>57,6 M€</b>	<b>62,3 M€</b>	<b>108,1%</b>

Le taux de réalisation de 110,6 % s'explique entre autres par la perception de rôles supplémentaires pour 1,5M€. Les services de la communauté d'agglomération développent en effet des outils de contrôle des bases fiscales, avec plus particulièrement le suivi des déclarations de fin de travaux des entreprises ou encore le changement de SIRET des entreprises.

Les services de l'Etat ont également communiqué des données évolutives sur le reversement de la TVA. Un premier document de la Préfecture est venu minorer le montant notifié à l'été 2022, avant de recevoir une nouvelle notification différente des services fiscaux à l'automne.

L'année 2022 a été marquée par le retour à une activité touristique similaire d'avant la crise sanitaire.

### 1.1.2. La taxe GEMAPI

Le produit de la taxe GEMAPI pour 2022 a permis de financer des actions comme :

RECETTES	
Taxe GEMAPI	3 000,0 k€
<b>TOTAL</b>	<b>3 000,0 k€</b>

DEPENSES	
Adhésions syndicats	63,2 k€
Travaux	4 975,3 k€
Masse salariale	222,2 k€
Entretien	973,2 k€
<b>TOTAL</b>	<b>6 233,9 k€</b>

<b>DEFICIT</b>	<b>3 245,7 k€</b>
----------------	-------------------

Le solde du financement de la GEMAPI est donc déficitaire de 3 245,7 k€.

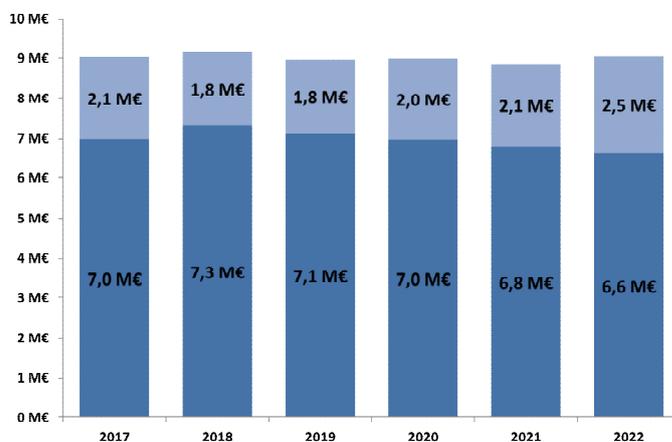
### 1.1.3. La Dotation Globale de Fonctionnement

	2015	...	2020	2021	2022
Dotation d'intercommunalité	3,4 M€	...	3,3 M€	3,4 M€	3,1 M€
Dotation de compensation	5,4 M€	...	5,2 M€	5,0 M€	5,1 M€
Contribution au redressement des finances	-0,6 M€	...	-1,5 M€	-1,5 M€	-1,5 M€
<b>TOTAL DGF</b>	<b>8,2 M€</b>	<b>...</b>	<b>7,0 M€</b>	<b>6,8 M€</b>	<b>6,6 M€</b>
<b>Cumul CRF</b>	<b>-1,9 M€</b>	<b>...</b>	<b>-9,2 M€</b>	<b>-10,7 M€</b>	<b>-12,3 M€</b>

Les concours financiers de l'Etat, et plus particulièrement la DGF, sont déconnectés de tout indicateur économique (croissance, inflation etc.). La réforme de la fiscalité locale a également opéré un glissement de la TASCOM vers une DGF dont l'enveloppe nationale fond, afin de mettre en œuvre la réduction de la dépense publique conformément aux différentes lois de programmation.

Ce graphique permet d'illustrer la diminution de la DGF complétée par la TASCOM.

La contribution au redressement des finances publiques a été cristallisée. En huit ans, nous avons perdu plus de 11,0 M€. En termes de comparaison, il faudrait augmenter le taux de TFPB de plus de 788% pour compenser cette perte de ressources !



Il n'est pas inutile de rappeler que ces concours financiers de l'Etat sont des corollaires à la décentralisation et au principe de libre administration des collectivités territoriales.

### 1.1.4. La cotisation des élèves aux écoles de musique et del'art plastique

	CA 2021	BP 2022	CA 2022	% réalisation
Cotisation écoles de musique + Art plastique	628,9 k€	742,0 k€	535,0 k€	72,1%

Les cotisations relatives à l'enseignement musical ont subi en 2022 une perte importante en raison :

- des réductions accordées sur l'année scolaire 2021-2022 (janv-juin 2022)
- du décalage des prélèvements sur l'année 2020-2021 qui amène à 9 prélèvements en 2021 contre 7 en 2022

Les recettes relatives à l'enseignement de l'art plastique sont sur 2022 légèrement supérieures à 23 k€.

### 1.1.5. Les autres participations

	CA 2021	BP 2022	CA 2022	% réal.
FDPTP	63,2 k€	50,0 k€	61,1 k€	122,3%
Compensations TP + TH	3 162,7 k€	3 552,1 k€	3 937,2 k€	110,8%
FCTVA fonctionnement	185,3 k€	90,0 k€	203,7 k€	226,3%
Subventions et autres participations	448,1 k€	522,1 k€	546,1 k€	104,6%
<b>TOTAL AUTRES PARTICIPATIONS</b>	<b>3 859,3 k€</b>	<b>4 214,2 k€</b>	<b>4 748,1 k€</b>	<b>112,7%</b>

La communauté d'agglomération a perçu en 2022 plusieurs participations :

- Le fonds départemental de péréquation de TP pour 61,1 k€. Ce fonds est toutefois appelé à disparaître progressivement. Les dernières lois de finances ont d'ailleurs fortement amputé l'enveloppe nationale à répartir.
- Les compensations fiscales de l'Etat représentent 3 937,2 k€ : au titre de la compensation CVAE/CFE (3 854,9 k€) et au titre des exonérations des taxes foncières (82,3k€)
- Les subventions au titre de l'enseignement musical pour 81,0 k€
- Les subventions au titre du parc culturel pour 45,0 k
- La subvention au titre de la politique de la ville pour 63,4 k€
- Le FCTVA pour les dépenses de fonctionnement pour 203,7 k€
- Etc.

### 1.1.6. Les autres produits

	CA 2021	BP 2022	CA 2022	% réalisation
Remboursement maladie	193,2 k€	20,0 k€	144,5 k€	722,4%
DSP : MAD agents, redevance, intéressement	370,1 k€	118,2 k€	129,2 k€	109,3%
MAD agents	142,2 k€	170,0 k€	206,1 k€	121,2%
Redevances vélostation, GDV, départs AMV...	110,3 k€	101,3 k€	109,9 k€	108,5%
Bonus pôle gare	168,2 k€	50,0 k€	83,4 k€	166,9%
Attribution de compensation négative	35,5 k€	35,5 k€	35,5 k€	100,0%
Divers	229,9 k€	159,3 k€	287,8 k€	180,7%
Dumistes / Crescend'o	23,2 k€	25,8 k€	23,8 k€	92,4%
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS HORS CESSION</b>	<b>1 272,7 k€</b>	<b>680,1 k€</b>	<b>1 020,2 k€</b>	<b>150,0%</b>
Ecritures cessions de terrains (recettes investiss.)	507,6 k€	0,0 k€	1,2 k€	-

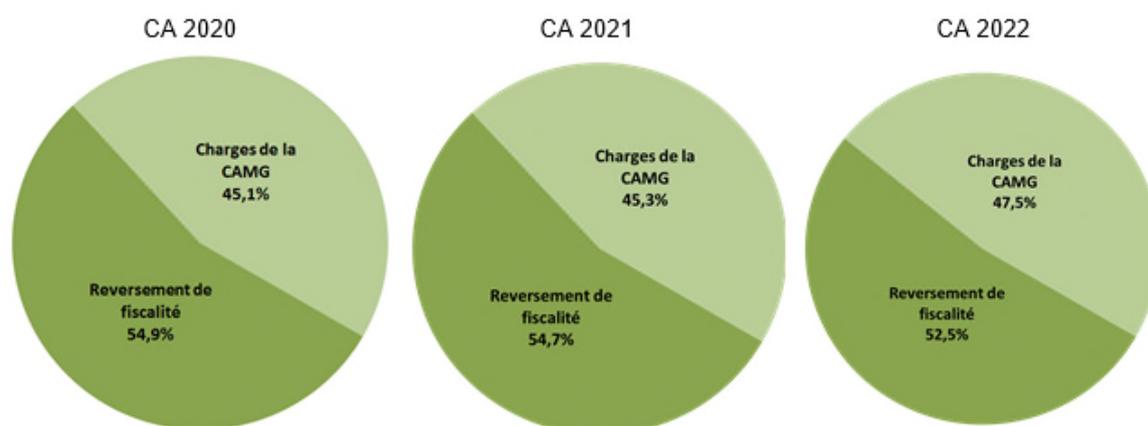
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS</b>	<b>1 780,3 k€</b>	<b>680,1 k€</b>	<b>1 021,4 k€</b>	
------------------------------	-------------------	-----------------	-------------------	--

L'exercice 2022 a valorisé des produits comme :

- Remboursement de maladie / congés maternité – paternité pour 144,5 k€.
- Des recettes liées aux contrats de délégation de service avec la mise à disposition d'un agent au centre aquatique, l'intéressement lié au chiffre d'affaires ou des redevances pour occupation du domaine public. Il y a ainsi eu 129,2 k€ de recettes perçues en 2022 contre 370,1 k€ en 2021. En 2021, il avait été titré le montant de la redevance Transdev (252,9 k€) pour l'ensemble du de la DSP.
- Des agents sont également mis à disposition, comme à Bussy Saint Georges (personnel de l'antenne de musique qui s'occupe pour une fraction de temps de la danse) ou encore à Jossigny (1 agent chargé de l'état civil).
- Des redevances sont encaissées, notamment pour les déplacements (vélo stations / éco mobilité) ou l'aire d'accueil des gens du voyage. Ce poste reste stable 109,9 k€ contre 110,3 k€ en 2021.
- Le partenariat avec le STIF génère également un bonus de 83,4 k€ sur les parcs de stationnement contre 168,2 k€ en 2021. Une partie est reversée au délégataire. Cette diminution en 2022 s'explique par un décalage des versements de 2020 sur 2021.
- La perception des attributions de compensation négatives de Lesches et Conches sur Gondoire (les charges transférées sont supérieures aux produits transférés)
- Des participations aux Crescend'o.
- Des produits divers comme le bail de la SPL Marne et Gondoire Aménagement et des remboursements de sinistre.

## 1.2. Les dépenses de fonctionnement

Il est intéressant de voir la progression des charges propres de la communauté d'agglomération. En dehors des éléments de péréquation comme le FPIC, moins la part du reversement de fiscalité est importante, plus le fonctionnement de la communauté d'agglomération est intégré. La prise en charge de la contribution au SDIS et la mutualisation de services se sont traduites par un glissement entre l'attribution de compensation et une charge propre.



La communauté d'agglomération voit en effet en 2022 plus de 52% de ses charges lui échapper à travers des reversements (contre 54,7% en 2021) :

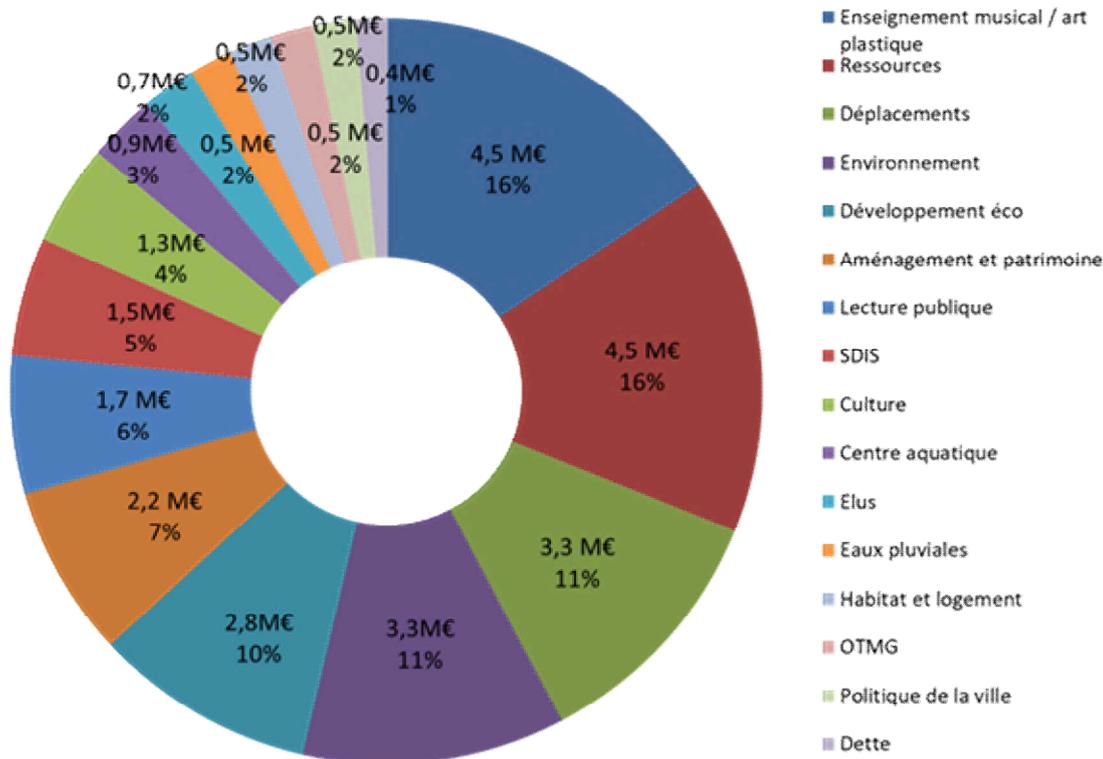
- L'attribution de compensation aux communes passe de 20 617,8 k€ en 2021 à 19 666,1k€ en 2022. Le transfert de compétences ou l'adhésion de communes aux services communs module les attributions de compensations.

- Le reversement de la TEOM au SIETREM et Au SIETOM (avec Pontcarré) pour 10 072 k€.
- Le reversement de la taxe de séjour à l'office de tourisme de Marne et Gondoire pour 524,7 k€ marque le retour à une activité touristique similaire d'avant la crise sanitaire.
- Le prélèvement FNGIR pour 550,3 k€ suite à la réforme de la fiscalité locale et la suppression de la taxe professionnelle.
- Le prélèvement FPIC pour 687,7 k€. Depuis sa création, la communauté d'agglomération a été prélevée de 4 967,8 k€ !

Le reversement de fiscalité est donc le premier poste de dépense de la communauté d'agglomération comme le montre également ce tableau :

	CA 2021	Voté 2022	CA 2022	% réalisation
Reversement de fiscalité	31 302,8 k€	31 877,0 k€	31 573,0 k€	99,0%
Reste à la CAMG	25 911,5 k€	30 517,0 k€	28 600,1 k€	93,7%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT</b>	<b>57 214,3 k€</b>	<b>62 394,1 k€</b>	<b>60 173,1 k€</b>	<b>96,4%</b>

### 1.2.1. Une lecture politique des dépenses de fonctionnement



Le graphique précédent illustre le poids en fonctionnement des politiques publiques menées par la communauté d'agglomération en 2022. Chaque secteur d'activité est valorisé des charges à caractère général à la masse salariale en passant par les subventions ou les participations. Les charges propres aux ressources humaines (assurance, CNAS, etc.) ont été éclatées.

La gestion de l'enseignement musical est le premier poste de dépense, avec 16% et 4,5 M€ des dépenses propres de la communauté d'agglomération.

La charge de la dette est limitée, et stable par rapport par rapport à 2020 en pesant 1% des 45,7% des dépenses propres à la communauté d'agglomération. Un poids relatif alors que le budget 2022 affiche une réalisation très importante d'investissements.

La politique des déplacements est un axe majeur de la communauté d'agglomération de 5,6 M€ en 2022.

### 1.2.2. Les charges à caractère général (011)

	CA 2021	BP 2022 (avec virement de crédits)	CA 2022	% réalisation
Ressources	923 500 €	1 207 949 €	1 365 910 €	113,08%
Cabinet / Communication	133 670 €	230 669 €	174 444 €	75,63%
Déplacements	105 177 €	123 800 €	123 041 €	99,39%
Eau et assainissement	542 626 €	594 500 €	543 001 €	91,34%
Parc culturel	254 516 €	539 169 €	470 287 €	87,22%
Enseignement musical	109 098 €	178 623 €	169 110 €	94,67%
Lecture publique	261 608 €	309 800 €	256 925 €	82,93%
Bâtiments	994 577 €	1 412 602 €	1 387 128 €	98,20%
Environnement	88 393 €	271 240 €	270 213 €	99,62%
Habitat logement	125 113 €	209 300 €	84 329 €	40,29%
Voirie espaces verts	5 769 049 €	6 467 648 €	6 457 598 €	99,84%
Politique de la ville	33 297 €	52 260 €	43 162 €	82,59%
Santé	19 216 €	15 000 €	11 500 €	76,67%
Police	103 619 €	96 600 €	95 836 €	99,21%
<b>Total des charges à caractère général</b>	<b>9 444 243 €</b>	<b>11 709 160 €</b>	<b>11 452 484 €</b>	<b>97,81%</b>

Le taux de réalisation du chapitre des charges à caractère général est de 97,81 % contre 90,65 % en 2021.

En 2022, le réalisé tend à s'approcher fortement du prévisionnel avec notamment l'effet de l'inflation, mais également par une rationalisation qui atteint son plafond.

Les charges à caractère général ont progressé de 21,26 % :

- Effet année pleine des remises en gestion
- Un parc de bâtiments qui s'étoffe avec de plus en plus d'entretien
- Le développement du service logement avec le permis de louer
- Mise en place de services communs

### 1.2.3. La masse salariale (012)

	CA 2021	Voté 2022	CA 2022	% réalisation
Enseignement musical / artistique	4 346,3 k€	4 400,0 k€	4 345,0 k€	98,8%
Lecture publique	1 225,8 k€	1 500,0 k€	1 452,0 k€	96,8%

Autre personnel	4 796,5 k€	6 035,0 k€	5 510,0 k€	91,3%
<b>Total de la masse salariale</b>	<b>10 368,7 k€</b>	<b>11 935,0 k€</b>	<b>11 307,8 k€</b>	<b>94,7%</b>

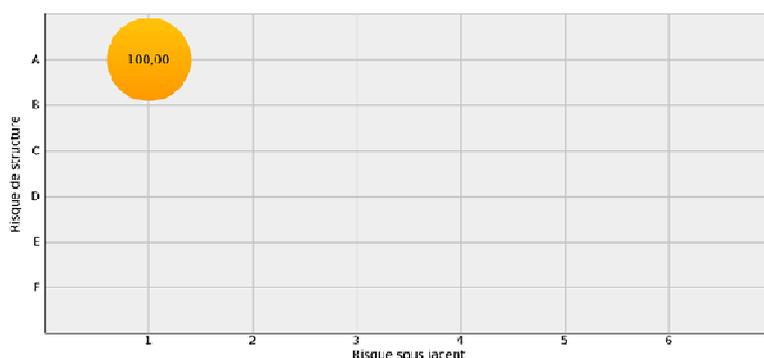
La masse salariale relative à l'enseignement musical et artistique est contrainte, alors même que plusieurs agents ont été transférés au regard du service commun des beaux arts.

La masse salariale relative à la lecture publique est en augmentation avec l'intégration des bibliothèques de Thorigny sur Marne et Saint Thibault des Vignes.

L'exercice 2022 a été particulièrement marqué par des mesures réglementaires, comme l'augmentation du point d'indice, deux revalorisations du SMIC ou encore le reclassement de nombreux agents.

#### 1.2.4. Les intérêts de la dette (66)

	CA 2021	Voté 2022	CA 2022	% réalisation
Intérêts de la dette	453,8 k€	470,0 k€	396,4 k€	84,4%



La communauté d'agglomération a sollicité un financement bancaire de 7M€ en 2022. Ce dernier ne sera débloqué qu'au dernier trimestre 2023.

Il est également important de rappeler que la communauté d'agglomération n'a à aucun moment souscrit d'emprunt toxique. Sa dette est en effet notée A1, soit l'équivalent d'un triple A auprès des agences de

notation. Le graphique ci-contre permet d'ailleurs de l'illustrer.

#### 1.2.5. Les subventions et participations (65)

##### 1.2.5.1. Les subventions aux associations ou cotisation

La communauté d'agglomération a également versé des subventions aux associations ou des cotisations à des groupements / syndicats. Les gaps se situent essentiellement sur des inscriptions non réalisées.

	CA 2022
COTEAUX DE LA BROSSE	4 500,00
FRANCE VICTIMES 77	3 500,00
FORUM POUR L'EMPLOI (2 années)	40 000,00
PRENDRE SOIN A SAINT THIBAULT DES V.	48 428,00
RESEAU ENTREPRENDRE 77	6 000,00
RELAIS JEUNES 77	45 000,00

NORD SEINE ET MARNE INIATIVE	21 589,80
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>169 017,80</b>

Au-delà de ces subventions, il convient également de noter le versement de plusieurs cotisations à des syndicats :

SYNDICAT NUMERIQUE	106 995,00
MORBRAS	9 131,10
SYAGE	44 159,16
SEINE GRAND LAC	9 911,74
SEINE ET MARNE ENVIRONNEMENT	67 371,20
<b>TOTAL COTISATIONS SYNDICATS</b>	<b>237 568,20</b>

### 1.2.5.2. La participation au syndicat de transports

	CA 2021	Voté 2022	CA 2022	% réalisation
Participation au syndicat de transports	1 621,4 k€	1 880,0 k€	1 807,6 k€	96,2%

### 1.2.5.3. Les indemnités aux élus

Les indemnités aux élus sont conformes aux crédits ouverts lors du budget primitif 2022.

	CA 2021	Voté 2022	CA 2022	% réalisation
Indemnités aux élus	647,2 k€	675,0 k€	674,5 k€	99,9%

Les indemnités des élus reposent sur un point d'indice qui a évolué l'été dernier.

### 1.2.6. Les dépenses exceptionnelles (65)

#### 1.2.6.1. Les délégations de service public

La communauté d'agglomération dispose en 2022 de plusieurs délégations de service public (hors assainissement) :

- le centre aquatique avec la fosse de plongée avec LSU-UCPA
- le pôle gare de Montévrain Val d'Europe avec la SAEMES
- les pôles gare de Lagny-Thorigny-Pomponne et Bussy Saint Georges avec INDIGO
- le réseau de chaleur sur le Sycomore avec IDEX

	CA 2021	Voté 2022	CA 2022	% réalisation
DSP Centre aquatique et fosse de plongée (une partie de la dépense est en 011 depuis le nouveau contrat 355,6 k€)	701,2 k€	735,0 k€	450,0 k€	61,2%
DSP PSR - Lagny Thorigny Pomponne	92,5 k€	0,0 k€	0,0 k€	-

DSP PSR - Montévrain Val d'Europe	0,0 k€	100,0 k€	33,0 k€	33,0%
DSP PSR - Bussy Saint Georges	39,9 k€	0,0 k€	20,4 k€	-
DSP réseau de chaleur	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
<b>Total délégations de service public</b>	<b>833,6 k€</b>	<b>835,0 k€</b>	<b>503,4 k€</b>	<b>60,3%</b>

Les crédits alloués aux délégations de service public sont contractuels. Seules leurs révisions jouent un rôle de variable dans le taux de réalisation des crédits.

Ces participations ne sont pas des compléments de prix au sens de la réglementation fiscale et ne sont donc pas soumises à la TVA. L'économie est loin d'être négligeable. Il n'y a donc de la TVA que quand la communauté d'agglomération fixe des prix (heure gratuite des parcs de stationnement, entrée des écoles pour la piscine...).

### 1.2.6.2. La subvention à l'office de tourisme de Marne et Gondoire

La communauté d'agglomération reverse également la taxe de séjour qu'elle perçoit auprès des hôteliers du territoire intercommunal à l'office de tourisme de Marne et Gondoire.

	CA 2021	Voté 2022	CA 2022	% réalisation
Subvention OTMG	383,2 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Reversement taxe de séjour	244,6 k€	348,0 k€	524,7 k€	150,8%
<b>TOTAL PARTICIPATION OTMG</b>	<b>627,8 k€</b>	<b>348,0 k€</b>	<b>524,7 k€</b>	<b>150,8%</b>

L'exercice 2022 marque le retour de l'activité touristique similaire d'avant la crise sanitaire. Au regard du versement de la subvention versée par l'Etat en 2021 pour 611 k€, au titre des compensations des pertes de recettes subies durant la covid, aucune subvention n'a été versée à l'office de tourisme en 2022.

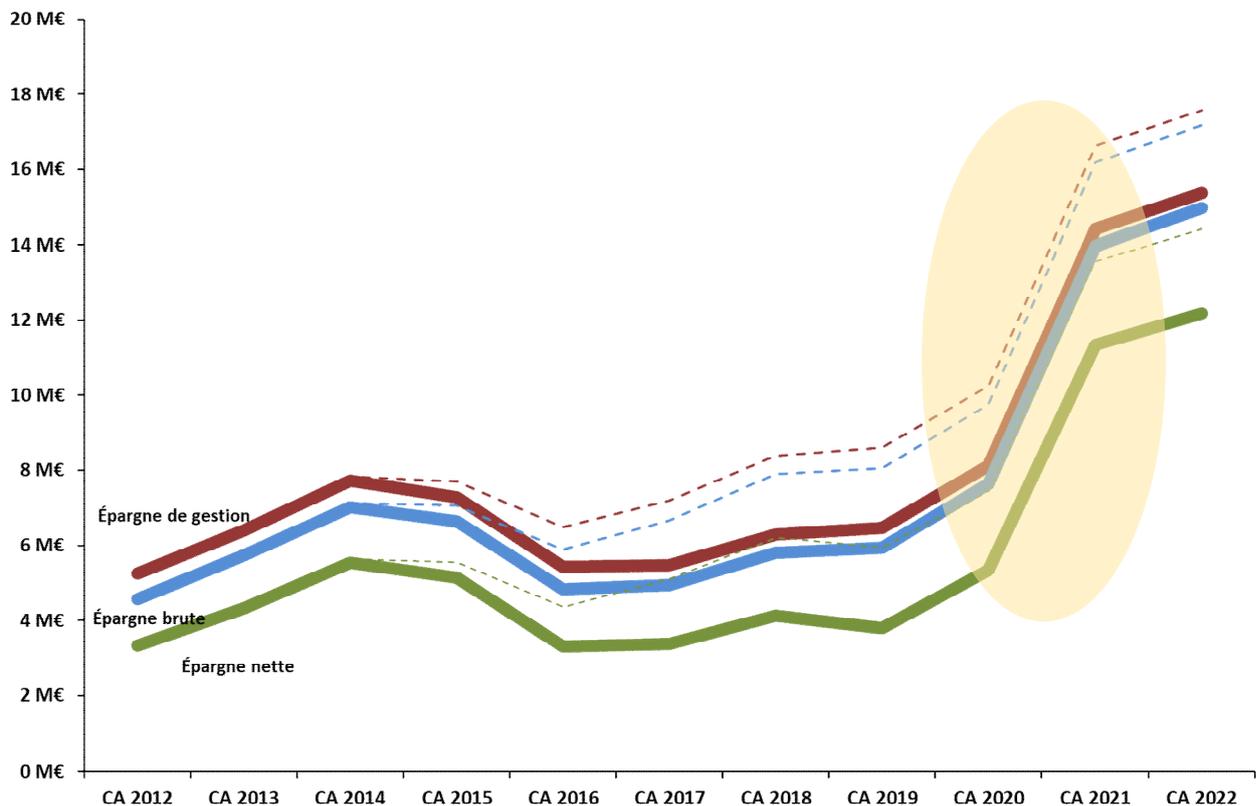
### 1.2.6.3. La cotisation au SDIS

La prise de compétence « cotisation au SDIS » en 2017 a transféré la charge à la communauté d'agglomération, mais doit également permettre d'actionner le levier du coefficient d'intégration fiscale (qui sert de calcul aux dotations de l'Etat).

Les services du SDIS communiquent en fin d'année le montant appelé pour l'année suivante. Le taux de réalisation est ainsi proche de 100%.

	CA 2021	Voté 2022	CA 2022	% réalisation
Cotisation au SDIS	1 502,6 k€	1 510,0 k€	1 508,8 k€	99,9%

## 1.3. Les soldes intermédiaires de gestion



Les niveaux d'épargne se stabilisent puis progressent en 2021, avec une gestion rigoureuse des dépenses publiques alors que le territoire reste dynamique, tant au niveau des entreprises que des ménages, conjugué avec l'effet GEMAPI. Ces niveaux d'épargne sont retraités des opérations exceptionnelles liées aux cessions de terrain.

La courbe en pointillés correspond aux niveaux d'épargne en l'absence de prélèvement sur la DGF ou de prélèvement FPIC. Même si cette réflexion est virtuelle, elle illustre les impacts de ces ponctions sur les grands équilibres de la communauté d'agglomération. Sans ces prélèvements, notre épargne serait nettement meilleure et limiterait le recours à l'emprunt.

**L'épargne nette permet toutefois de conforter la communauté d'agglomération dans son rôle de porteuse de projets structurants et de commencer à anticiper les diminutions de produits fiscaux imputables à la crise économique. Le niveau d'épargne est d'autant plus important que le recours à l'emprunt bancaire est devenu contraint.**

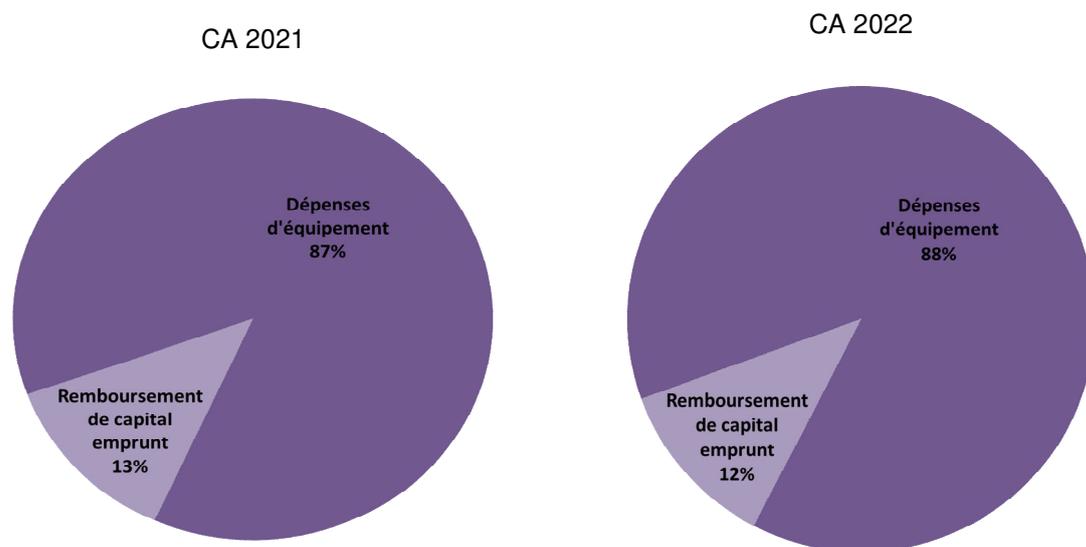
## 2. -La section d'investissement

La section d'investissement retrace toutes les opérations valorisant le patrimoine de la collectivité. La section d'investissement affiche un résultat négatif de 15,3 M€ en intégrant les restes à réaliser.

### 2.1. Les dépenses réelles d'investissement

	Voté 2022	CA 2022	Restes à réaliser
Déficit d'investissement 2021	6 259,4 k€	6 259,4 k€	
Autres dépenses (caution, participation...) □	79,2 k€	5,7 k€	
Dépenses d'équipement □	30 951,9 k€	15 908,3 k€	4 829,8 k€
Ecriture liée à l'emprunt revolving	2 250,0 k€	0,0 k€	
Remboursement de capital emprunt	2 889,9 k€	2 786,9 k€	
<b>TOTAL DEPENSES REELLES INV.</b>	<b>42 430,4 k€</b>	<b>24 960,4 k€</b>	<b>4 829,8 k€</b>

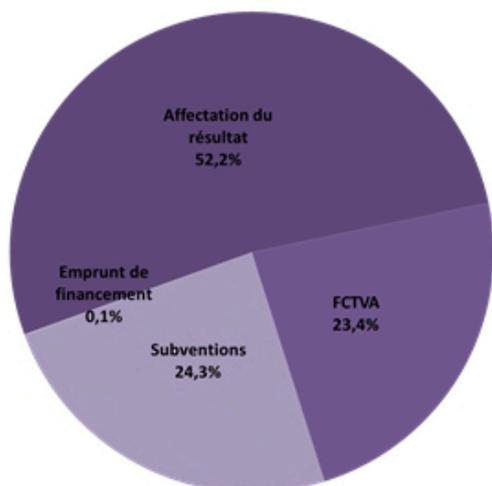
Le graphique ci-dessous illustre la logique de projet de la communauté d'agglomération, en consacrant presque 90% de ses crédits réels d'investissement aux opérations d'investissement, en ayant retraité au préalable le déficit d'investissement. Cette répartition reste stable par rapport à 2021.



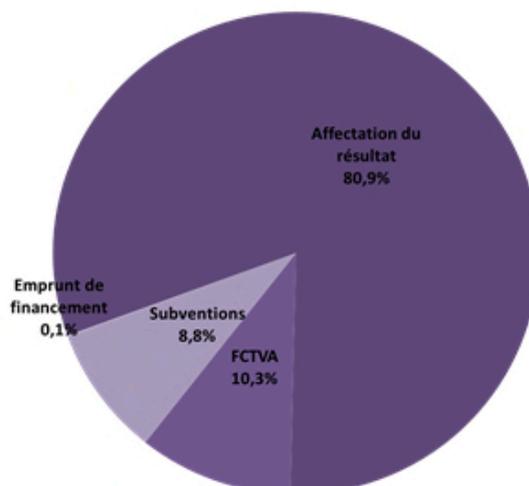
## 2.2. Les recettes réelles d'investissement

	Voté 2022	CA 2022	Restes à réaliser
Affectation du résultat	10 439,3 k€	10 439,3 k€	
FCTVA	3 179,0 k€	1 326,6 k€	0,0 k€
Produit des cessions	0,0 k€		0,0 k€
Subventions	6 162,7 k€	1 130,0 k€	0,0 k€
Emprunt de financement	8 828,9 k€	6,6 k€	0,0 k€
Ecriture liée à l'emprunt revolving BFT	2 250,0 k€	0,0 k€	
Autres	15,0 k€		
<b>TOTAL RECETTES INV.</b>	<b>30 875,0 k€</b>	<b>12 902,5 k€</b>	<b>0,0 k€</b>

CA 2021



CA 2022



La communauté d'agglomération bénéficie de plusieurs partenariats pour financer ses projets d'investissement, notamment le conseil régional d'Ile de France, le conseil général de Seine et Marne ou encore le STIF. Ces partenariats permettent d'afficher 8,8% de ses financements en subventions.

Il est important de rappeler que les opérations gérées en AP/CP n'apparaissent pas dans les restes à réaliser. Il s'agit d'engagements hors bilan, tant en dépenses qu'en recettes.

Nous avons également perçu 1,3 M€ de FCTVA.

En 2022, la communauté d'agglomération a sollicité un financement bancaire de 7M€ en 2022. Ce dernier ne sera débloqué qu'au dernier trimestre 2023.

### 2.3. Les opérations d'investissement

Le tableau ci-dessous reprend la vie budgétaire de chaque opération. Les lignes en vert concernent les opérations gérées en AP/CP : il n'y a alors pas de restes à réaliser.

	Dépenses				Subventions			
	Votées	Mandatées	Reportées	TOTAL	Votées	Titrées	Reportées	TOTAL
VALLEE DE LA BROUSSE	40,0 K€	11,1 K€	28,9 K€	40,0 K€				0,0 K€
ETANG DE LA LOY	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€				0,0 K€
VALLEE DE LA GONDOIRE	76,4 K€	0,0 K€	76,3 K€	76,3 K€				0,0 K€
PARC DU MONT EVRIN	2 267,8 K€	100,6 K€	166,8 K€	267,3 K€	920,0 K€			0,0 K€
BORD DE MARNE MONTEVRAIN	150,0 K€	16,4 K€		16,4 K€	46,0 K€	0,0 K€		
BORD DE MARNE THORIGNY / DAMPMART	131,3 K€	13,4 K€		13,4 K€	81,6 K€	14,3 K€		
BORDS DE MARNE NORD	162,1 K€	0,0 K€	162,1 K€	162,1 K€				0,0 K€
PPEANP	16,7 K€	7,9 K€	0,0 K€	7,9 K€	0,0 K€	76,2 K€		76,2 K€
DEVELOPPEMENT DURABLE	9,9 K€	9,6 K€	0,0 K€	9,6 K€				0,0 K€
PARC DES FRENS	79,5 K€	79,5 K€	0,0 K€	79,5 K€				0,0 K€
SIGNALIQUÉ DÉFINITIVE	178,9 K€	178,9 K€	0,0 K€	178,9 K€				0,0 K€
QUAI DE LA GOURDINE	4 569,0 K€	2 354,5 K€		2 354,5 K€	1 229,2 K€	383,5 K€		383,5 K€
BASSIN PHASE 1	1 271,3 K€	941,8 K€		941,8 K€	14,4 K€	0,0 K€		0,0 K€
MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUE	1 484,5 K€	1 180,0 K€		1 180,0 K€	228,1 K€	21,0 K€		
BARRAGES DIGUES BASSINS RETENTIONS FOSSES	800,0 K€	192,3 K€		192,3 K€	274,6 K€	12,0 K€		

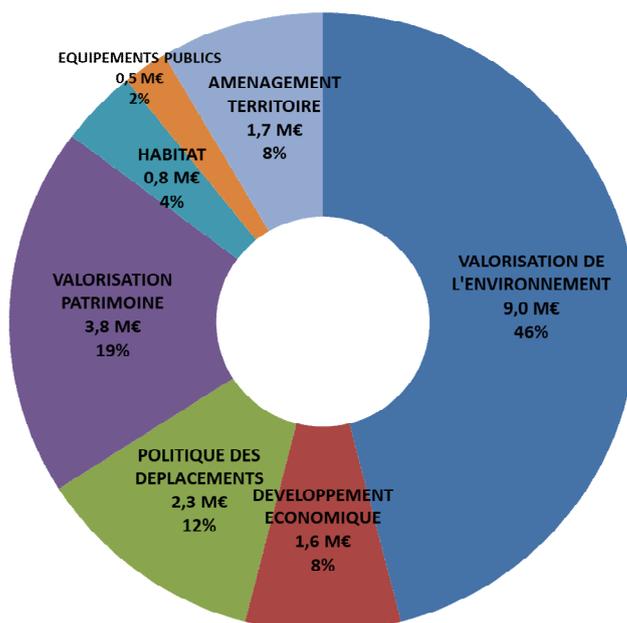
PARC DES CEDRES	46,5 K€	46,5 K€	0,0 K€	46,5 K€				0,0 K€
PARC DE RENTILLY	627,9 K€	431,0 K€	196,5 K€	627,5 K€				0,0 K€
GEMAPI	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€				0,0 K€
RU DU RAPINET	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€				0,0 K€
VALORISATION DU PATRIMOINE ENVIRO	1 628,0 K€	927,7 K€	698,4 K€	1 626,1 K€				0,0 K€
RESERVES FONCIERES ENVIRONNEMENT	41,0 K€	0,0 K€	41,0 K€	41,0 K€				0,0 K€
BASSIN DES CORBINS	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€				0,0 K€
RESEAU DE CHALEUR	432,1 K€	85,1 K€	72,2 K€	157,3 K€	148,5 K€			0,0 K€
TRAME VERTE	234,1 K€	107,1 K€	16,4 K€	123,5 K€	251,7 K€			
FONCIER ENVIRONNEMENT	90,8 K€	13,4 K€	14,0 K€	27,4 K€	11,8 K€			
CADRE DE VIE AIR TRANSITION ECOLOGIQUE	230,9 K€	93,3 K€	31,7 K€	125,1 K€	384,1 K€	132,6 K€		
COURS D'EAU ET BASSINS	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€				0,0 K€
VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT	14 568,7 K€	6 790,0 K€	1 504,3 K€	8 294,3 K€	3 590,0 K€	639,5 K€	0,0 K€	639,5 K€
MODES DOUX	1 157,4 K€	927,1 K€	443,6 K€	1 370,6 K€	428,9 K€	222,2 K€		222,2 K€
LIAISONS DOUCES	50,0 K€	21,0 K€		21,0 K€	6,5 K€	0,0 K€		0,0 K€
POLE GARE	213,1 K€	56,1 K€	138,1 K€	194,2 K€				0,0 K€
PARCS DE STATIONNEMENT REGIONAUX	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	28,4 K€	0,0 K€		0,0 K€
PLATEFORME ECOMOBILITE	538,0 K€	54,1 K€	456,2 K€	510,3 K€				0,0 K€
PASSERELLE CHESSY DAMPMART	113,1 K€	107,3 K€	0,0 K€	107,3 K€				0,0 K€
PASSERELLE FERRIERE EN BRIE	292,4 K€	130,0 K€	0,0 K€	130,0 K€	468,4 K€	101,0 K€		101,0 K€
POLITIQUE DES DEPLACEMENTS	2 363,9 K€	1 295,6 K€	1 037,8 K€	2 333,4 K€	932,2 K€	323,2 K€	0,0 K€	323,2 K€
AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	100,0 K€	99,8 K€		99,8 K€				0,0 K€
MISE EN ŒUVRE DU PLH / SCOT	1 302,8 K€	287,7 K€	219,1 K€	506,8 K€				0,0 K€
RESERVES FONCIERES ET AMENAGEMENTS	128,6 K€	31,1 K€	62,4 K€	93,4 K€				0,0 K€
POLITIQUE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT	1 531,4 K€	418,6 K€	281,5 K€	700,1 K€	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€
REHABILITATION ZA ET SIGNALÉTIQUE	40,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€				0,0 K€
REHABILITATION DES ZONES D'ACTIVITES	1 524,9 K€	1 151,7 K€	388,5 K€	1 540,1 K€	50,0 K€			0,0 K€
REQUALIFICATION DES ZA	0,0 K€	0,0 K€		0,0 K€				0,0 K€
SOUTIEN AUX COMMERCES - COVID								
PÔLE D'EXCELLENCE ECOLOGIQUE	22,7 K€	22,7 K€	0,0 K€	22,7 K€				
AUTRES PROJETS	50,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€				0,0 K€
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	1 637,6 K€	1 174,3 K€	388,5 K€	1 562,8 K€	50,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€
EAUX PLUVIALES	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€				0,0 K€
EAUX PLUVIALES ET DECI	1 029,6 K€	689,8 K€		689,8 K€				0,0 K€
DECI	1,9 K€	1,9 K€	0,0 K€	1,9 K€				0,0 K€
GESTION DES EAUX PLUVIALES	1 031,5 K€	691,7 K€	0,0 K€	691,7 K€	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€
MAISON DE SANTE	210,6 K€	0,0 K€		0,0 K€				0,0 K€
POLE MEDICAL	1 774,0 K€	1 296,3 K€		1 296,3 K€				0,0 K€
SANTE	1 984,6 K€	1 296,3 K€	0,0 K€	1 296,3 K€	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€
FONDS DE CONCOURS CID	138,8 K€	138,8 K€	0,0 K€	138,8 K€				0,0 K€
DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	215,5 K€	0,0 K€	215,5 K€	215,5 K€				0,0 K€
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	354,3 K€	138,8 K€	215,5 K€	354,3 K€	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€



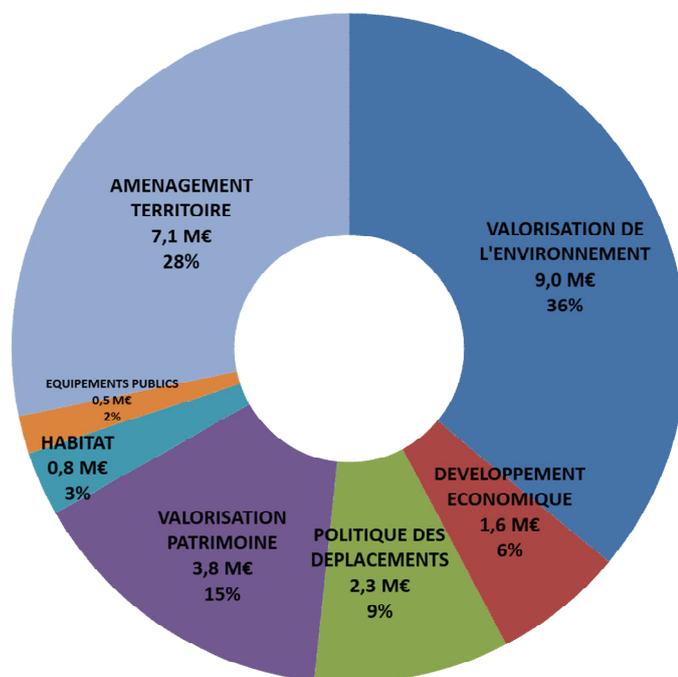
VALORISATION DU PATRIMOINE	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€					0,0 K€
INVESTISSEMENT COURANT	748,5 K€	308,3 K€	145,1 K€	453,5 K€				0,9 K€	0,9 K€
ENSEIGNEMENT MUSICAL	77,3 K€	76,1 K€	19,4 K€	95,6 K€					0,0 K€
RENOVATION DES BATIMENTS	934,2 K€	561,4 K€		561,4 K€	218,3 K€	78,2 K€			78,2 K€
ORANGERIE	100,0 K€	25,1 K€		25,1 K€					
VALORISATION DES BATIMENTS	1 176,8 K€	756,0 K€	421,1 K€	1 177,1 K€					0,0 K€
INFORMATIQUE	568,1 K€	410,4 K€	139,4 K€	549,8 K€					0,0 K€
POLITIQUE DE LA VILLE	22,0 K€	0,0 K€	21,5 K€	21,5 K€					0,0 K€
POLICE INTERCOMMUNALE	38,4 K€	35,9 K€	0,0 K€	35,9 K€					0,0 K€
ECLAIRAGE PUBLIC	610,0 K€	610,0 K€	0,0 K€	610,0 K€	488,0 K€				0,0 K€
AUTRES OPERATIONS	350,6 K€	118,9 K€	123,4 K€	242,3 K€					0,0 K€
VALORISATION DU PATRIMOINE	4 626,0 K€	2 902,1 K€	870,1 K€	3 772,2 K€	706,3 K€	79,2 K€	0,0 K€		79,2 K€
CENTRE AQUATIQUE ET FOSSE DE PLONGEE	82,0 K€	20,0 K€	0,0 K€	0,0 K€					0,0 K€
CENTRE AQUATIQUE BSG	20,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€					
POLE SOLIDAIRE	540,0 K€	69,3 K€		69,3 K€	239,4 K€	0,0 K€			0,0 K€
EXTENSION ECOLE DE MUSIQUE COLLEGIEN	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€					0,0 K€
CHÂTEAU DE RENTILLY	78,9 K€	9,2 K€	0,0 K€	9,2 K€					0,0 K€
ORANGERIE	3,8 K€	73,9 K€	0,0 K€	73,9 K€					0,0 K€
SALLE DES TROPHEES	238,8 K€	232,6 K€	6,2 K€	238,8 K€					0,0 K€
MAISON DE SANTE	81,0 K€	35,8 K€	3,2 K€	39,0 K€					
EQUIPEMENTS PUBLICS	1 044,5 K€	440,8 K€	9,4 K€	450,2 K€	239,4 K€	0,0 K€	0,0 K€		0,0 K€
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	640,0 K€	82,7 K€	0,0 K€	82,7 K€	640,0 K€	82,7 K€			82,7 K€
TOTAL OPERATIONS INVESTISSEMENT 2021	29 782,4 K€	15 231,0 K€	4 307,1 K€	19 538,1 K€	6 157,9 K€	1 124,6 K€	0,0 K€		1 124,6 K€

En 2022, la communauté d'agglomération a ainsi consacré 18,4 M€ nets de subventions dans ses investissements pour les habitants et les entreprises du territoire.

Le graphique ci-dessous permet d'avoir une lecture sectorielle des investissements pour 2022 :



Depuis 2012, la communauté d'agglomération s'est dotée d'une SPLA pour en faire son bras armé en termes d'aménagement. Les crédits relatifs aux opérations St Jean, Sauvières, Grimpé, Ilot de Jossigny, Cœur de Village à Collégien ou Vallières ne se retrouvent pas dans les comptes de la communauté d'agglomération, alors même que la maîtrise d'ouvrage lui revient. En retraitant les écritures de ces opérations des comptes de Marne et Gondoire Aménagement, nous aurions le graphique suivant :



L'aménagement, qu'il soit urbain ou en environnemental, reste le premier secteur d'investissement de la communauté d'agglomération, suivi d'une politique active en terme d'habitat.

Le tissu économique permet de drainer les recettes de demain, tout en protégeant le territoire avec des actions environnementales ou encore sur l'habitat.

#### **2.4. Les opérations d'ordre d'investissement**

Les opérations d'ordre sont composées de quatre écritures :

- La dotation aux amortissements, (recette d'investissement / dépense de fonctionnement) pour 1 828,0 k€
- L'amortissement des subventions (dépense d'investissement / recette de fonctionnement) pour 77,5 k€
- Les opérations de cessions et de récupération d'avance forfaitaire pour 36,0 k€ en dépenses et 38,9 k€ en recettes.

#### **AVIS PREALABLE DU BUREAU :**

Le bureau a émis un avis favorable unanime lors de sa séance du 20 mars 2023.

## NATURE DE LA DÉLIBÉRATION

Il est proposé au conseil communautaire de :

- ❖ **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- ❖ **VOTER ET ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- ❖ **APPROUVER** le compte administratif 2022 et ses annexes.

## PIECE(S) JOINTE(S)

Annexe 09 - CA\_2022\_PRINC.pdf ,